



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des sécurités

Bureau de la planification et de la
défense civile

pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 12 avril 2019 -
19h00

POINT DE SITUATION N°23 *aux maires des communes littorales*

Vous trouverez ci-après les éléments du communiqué de presse du Préfet Maritime de ce jour :

« Les investigations sous-marines, menées par l'armateur du Grande America sur l'épave du navire, se poursuivent depuis le navire spécialisé norvégien Island Pride équipé de ROV (robot sous-marin).

Une relocalisation précise de l'épave a été réalisée. Intègre et posée droit sur un fond sableux, l'épave est enfouie de plusieurs mètres sur sa partie arrière.

Les observations aériennes réalisées depuis une semaine par un Falcon 50 de la Marine nationale et un Beechcraft 350 de la Douane française ont fait état de quelques irisations de faible intensité en surface à la verticale de l'épave, qui disparaissent sous l'effet du brassage naturel de la mer et ne sont pas récupérables par le BSAA (Bâtiment d'Assistance et de Soutien Affrété) Argonaute. L'Argonaute a donc été renvoyé vers le port de Brest.

Des moyens aériens continueront de surveiller la zone, ainsi que le système satellite Cleanseanet de l'EMSA (Agence Européenne pour la Sécurité Maritime), afin de s'assurer de l'absence de remontées significatives d'hydrocarbures à la verticale de l'épave.

Les services de l'Etat restent pleinement mobilisés et attentifs dans la lutte anti-pollution sur la façade Atlantique. »

Dans le cadre des opérations de dépollution menées par le Préfet Maritime, l'expertise réalisée sur les 6 containers récupérés en mer les qualifie de déchet. L'armateur va missionner une entreprise pour procéder à leur destruction.

Par ailleurs, il convient désormais d'adapter la posture initiale de gestion de l'urgence à une posture de vigilance de long terme. Une réunion de travail s'est tenue ce jour en préfecture pour adapter le dispositif anti-pollution, en présence du président du Conseil départemental et des présidents d'EPCI. Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour donner les réponses adaptées aux collectivités, aux professionnels de la mer et du tourisme :

- Le guichet unique de remontée d'information reste activé : 05.46.27.43.71 (ligne dédiée aux collectivités) ou au 05.46.27.43.00 (standard de la préfecture) et sur l'adresse dédiée pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

- En cas de détection d'une pollution littorale, la procédure de levée de doute reste en vigueur, mobilisant les moyens du SDIS (spectromètre) et le cas échéant d'analyses complémentaires du CEDRE et de laboratoires agréés. La réactivité dans la remontée d'information est décisive pour assurer une communication cohérente et transparente.

- En parallèle, des points de situation mensuels vous seront transmis, complétés par des points spécifiques en cas d'actualité nouvelle. Vous pourrez utilement relayer cette information fiabilisée auprès de vos populations.

- À compter du 15 juin la campagne d'analyse des eaux de baignade sera lancée par l'ARS selon une fréquence hebdomadaire.

Les maires restent les premiers acteurs de la protection du littoral contre une pollution. À ce titre, les éléments évoqués ce jour ont vocation à être partagés avec les maires dans le cadre des EPCI, avec l'appui des services de l'État.

Remontées d'alerte des maires : RAS